

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de
Montréal.

Paraissant le Samedi.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Une niastre par an, payable d'avance. Le numéro 2 cts.

Bureaux de " La Semaine Religieuse " à l'ARCHEVÊCHÉ de Montréal.

DIRECTEUR : M. l'abbé J. M. Emard.

Permis d'imprimer : † EDOUARD-CHS, Archevêque de Montréal.

SOMMAIRE

Douzième dimanche après la Pentecôte. — L'Assomption de la Très Sainte Vierge. — Le Vatican en état de Siège. — Une parole délicate et touchante. — La loi de l'expiation. — Question de préséance. — Echos de Rome. — Conversion d'un tirailleur sénégalais mahométan condamné à mort pour homicide. — Consultation. — Chronique : nomination, etc., etc. Nouvelles religieuses : Rome, France, Russie. — Décès.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

DIMANCHE	17	AOUT	— Hôtel-Dieu.
MARDI	19	"	— Noviciat des Oblats.
JEUDI	21	"	— Asile de St-Jean de Dieu.
SAMEDI	23	"	— Noviciat des Jésuites.

FETES DE LA SEMAINE

DIMANCHE	17	Août	— 12 P. S. J., C., d. 2 cl. (S. Ass.)
LUNDI	18	"	— S. Hyacinthe, C., doub.
MARDI	19	"	— De l'Octave, semid.
MERCREDI	20	"	— S. Bernard, C. D., d.
JEUDI	21	"	— S. Jeanne Fr. de Ch., Vve, d.
VENDREDI	22	"	— Oct. de l'Assomption, d.
SAMEDI	23	"	— S. P. de B., C., d. (Vig. S. B.)

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Cathedrale. — Dimanche 17, office pontifical à la grand-messe et aux Vêpres. Après la grand-messe, bénédiction papale. Il y a indulgence plénière à cette occasion.

Grand Séminaire. — Dimanche 17, à 8 heures p. m. ouverture de la retraite pastorale.

Eglise St-Joseph, rue Richmond. — Dimanche 17, à 10 heures, messe pontificale par Mgr Grandin, évêque de St-Albert : à 7 h. p. m., vêpres suivies de la réunion de la confrérie de St-Joseph.

Mercredi 20, à 7 h. a. m., messe de la confrérie, recommandations aux prières, etc.

Eglise St-Pierre. — Dimanche 17, à 7 heures p. m., réunion de tempérance.

DIMANCHE 17. — Solennité du Titulaire de l'Assomption.

DIMANCHE 24. — Solennité du Titulaire de St-Bernard à Lacolle, Ste Jeanne F. de Chantal à l'Île Perrot. Fête de celui de St-Barthélémi.

A V I S

Comité de rédaction de la SEMAINE RELIGIEUSE :

Messieurs Emard, Bruchési et Archambault.

Pour les abonnements et l'administration s'adresser à M. l'abbé J. A. Vaillant, à l'Archevêché.

Sur demande, la SEMAINE RELIGIEUSE recommandera aux prières les parents défunts de ses abonnés.

LE DIRECTEUR.

IMPRIMERIE ANT. ROBERT, 193, Rue St-Urbain.

DOUZIEME DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

« Alors un docteur de la loi dit à Jésus pour le tenter : Maître, que faut-il que je fasse pour acquérir la vie éternelle ? »

I. La question du docteur n'était pas un mal en elle même ; elle n'était reprehensible que dans la bouche de celui qui l'adressait à Jésus-Christ, parce que son intention n'était pas droite. Il y a beaucoup d'esprits faux et de fausses consciences qui, comme le docteur de la loi, savent très-bien ce qu'ils ont à faire ; mais ils feignent de l'ignorer, pour échapper aux avertissements de leur conscience. Ils passent leur vie à exposer des doutes, à chercher des lumières, et n'admettent point de solution contraire à leur propres pensées. Ils poursuivent toujours la vérité sans jamais la trouver, parce qu'ils n'ont pas l'intention de la pratiquer. Ils vont de directeur en directeur pour connaître la volonté de Dieu ; et en définitive, ce n'est qu'à leur propre volonté qu'ils prétendent obéir. L'Écriture nous déclare que le Seigneur a en abomination ces esprits tortueux. Mettons nous en garde contre leurs subtilités.

II. L'homme de bonne volonté qui demande avec sincérité ce qu'il doit faire pour obtenir la vie éternelle, ne manque jamais de lumière. La réponse est dans la loi ; et la loi, c'est la règle de notre vie. En nous traçant nos devoirs de chaque jour, elle exclut les incertitudes, applanit les difficultés, et ramène à Dieu tous nos actes, toutes nos pensées.

Cette loi n'est pas difficile ; elle nous commande de remplir avec amour notre devoir actuel, sans nous préoccuper ni du passé ni de l'avenir. Si nous l'observons avec fidélité, nous arriverons à l'immortalité.

Pour m'unir plus étroitement au sacré-cœur, je veux souffrir en silence, sans me plaindre, quelque traitement qu'on me fasse.

Bse Marguerite-Marie.

Si il me fallait écrire toutes les grâces que j'ai reçues du très aimable cœur de Jésus, je ferais un livre plus gros que celui du Breviaire.

Ste Schiltde.

L'ASSOMPTION DE LA TRES SAINTE VIERGE

Vierge Marie, mère de Dieu, vous êtes bienheureuse, vous qui avez cru au Seigneur : tout ce qui vous a été dit se trouve accompli en ce jour ; voilà que vous êtes élevée au-dessus des chœurs des anges : priez pour nous le Seigneur Dieu (1). Ainsi chante la sainte Eglise, dans l'office triomphal qu'elle a consacré à la glorieuse assumption de sa Reine, notre mère. Dans son enthousiasme, elle répète par huit fois ces paroles : « Vous êtes élevée au-dessus des chœurs des anges. » C'est qu'en effet ces paroles sont décisives ; elles renferment toute une doctrine. Si Marie est élevée au-dessus des chœurs des anges, elle surpasse en gloire les plus parfaites des créatures ; elle précède au royaume de Dieu l'Eglise entière. Elle est la reine du ciel, comme elle a été celle de la terre. C'est bien ce que disent les Pères, appliquant à Marie les paroles du psaume : « La Reine s'est tenue à votre droite, habillée de vêtements d'or aux mille couleurs. » Elle tient la droite de Jésus, comme Jésus occupe celle de son Père. Après Jésus, et dans la proportion de son rang, elle a de tous les trônes, le plus rapproché de Dieu. « O Marie, s'écrie saint Anselme, au-dessus de vous je ne vois que Dieu ; tout ce qui n'est pas Dieu est au-dessous de vous. »

Il ne pouvait en être autrement. Celle qui de toutes les créatures avait reçu le plus de grâces devait recueillir le plus de gloire. En effet, la grâce est la semence de la gloire : la grâce est la gloire commencée, mais cachée ; la gloire est la grâce révélée et consommée au ciel ; la grâce promet son poids de gloire, comme le blé son poids de pain. Or Marie arriva au ciel avec une plénitude de grâce qui surpassait la part de toutes les créatures. Elle avait en premier lieu la plénitude de la grâce originale : celle que Dieu avait donnée à Adam, lorsque sur le limon dont il avait formé le premier homme il répandit le souffle de la vie. Dieu avait créé Adam innocent, plein de grâce, son fils adoptif, destiné à la vie éternelle ; mais Adam, au jour de son péché, avait perdu cette grâce avec l'amitié de son Dieu. Marie avait

(1) Office de l'Assomption, à Matines.

retrouvé dans son immaculée conception la dot de son premier père ; Elle l'avait gardée intacte jusqu'à la mort. Elle en était splendidement ornée au jour de son assomption ; Elle apparaissait devant le Père comme la seule de ses créatures qui n'eût jamais connu la souillure du péché.

Marie avait, en second lieu, la plénitude de la grâce de sa maternité divine : Elle avait donné au Verbe de Dieu son corps humain. Il y avait entre Jésus et elle une parité de nature, une étroite consanguinité qui l'élevait à une dignité sans précédent parmi les hommes, et qui demandait pour Elle une gloire sans égale dans les fastes du ciel. Enfin, Marie portait avec Elle la plénitude de la grâce de la rédemption. Jésus-Christ était mort pour sa mère, comme pour tout le reste de la famille d'Adam. Que dis-je ! il lui avait réservé la meilleure part dans les fruits de son trépas héroïque sur le Calvaire. Mais encore : avant de répandre sur les hommes les grâces de son salut, Jésus les avait réunies au cœur de sa mère, et ce qu'il devait ensuite partager entre tous, il en avait d'abord fait don à Celle qui lui avait procuré la possibilité de devenir un Dieu sauveur, en lui fournissant son corps de victime. Marie se présentait donc devant Dieu, au jour de son triomphe, avec la plénitude totale de la grâce : tout ce qui peut se nommer grâce se trouvait réuni dans cette très sainte Vierge, bénie entre toutes les femmes.

A la grâce de Marie s'ajoutait l'éclat de ses mérites. Si c'est la grâce qui nous fait entrer dans le ciel, ce sont nos mérites qui nous y assignent notre place. Chacun des saints du ciel est récompensé selon le degré de mérite qu'il s'est acquis ici-bas par sa vertu. Or, pour juger de la qualité du mérite, il faut, dit Saint-Thomas, avoir égard et à la charité qui nous fait agir et à la grandeur des œuvres que nous accomplissons. A tous ces titres encore, Marie surpassait, à elle seule, les saints du ciel réunis. Elle avait aimé Dieu avec une pureté d'intention, une ardeur, une constance sans égales. Jamais acte d'amour si brûlant, et à la fois d'une humilité si profonde, ne s'éleva d'un cœur créé ; et quant à la grandeur des œuvres de Marie, qui eût pu lui disputer le premier rang ? Elle avait conçu Jésus-Christ ; Elle l'avait nourri de son lait ; Elle l'avait élevé ; elle avait offert, à la croix, la mort de ce fils pour le salut du genre humain. Pendant de longues années, elle s'était dévouée à l'éducation de l'Église naissante ; Elle avait formé la première génération des chrétiens.

Durant tout ce temps-là, Elle avait vécu de la vie la plus sainte qui ait jamais animé un cœur créé. Quel passé ! quelle histoire ! Au jour de son assomption, quelle moisson de mérites ! quelle couronne de gloire ! « Vierge Marie, mère de Dieu, vous êtes bienheureuse, vous qui avez cru au Seigneur ; tout ce qui vous a été dit trouve en vous son accomplissement parfait ; voilà que vous êtes élevée au-dessus des chœurs des anges. Priez pour nous, sainte mère de Dieu ! »

* * *

C'est une grande joie pour nous, serviteurs de Marie, de savoir cette sainte Vierge assise au ciel, à la droite de Jésus son fils, recevant de Dieu une gloire proportionnée à l'éminence de sa grâce et de ses mérites. Quand on aime, on se réjouit du bonheur des êtres aimés ; on leur souhaite un bonheur plus grand encore. Marie est arrivée au comble de la félicité éternelle : « Dieu a prodigué pour Elle la somme de grâce et de gloire que, dans le plan de sa Providence, il ne voulait pas dépasser pour une créature. Nous ne pouvons donc rien souhaiter à la sainte Vierge : son bonheur surpasse nos pensées et nos vœux. Mais nous nous réjouissons de son triomphe ; nous la savons bienheureuse, récompensée comme Elle mérite de l'être. Cette pensée fait notre bonheur. Puissions-nous être assez heureux pour contempler un jour au ciel cette mère chérie, sur le trône de sa gloire !

LE VATICAN EN ETAT DE SIEGE

Sous ce titre, l'Observatore Romano a publié ce qui suit :

Ce titre : *Le Vatican en état de Siège* paraîtra peut-être à certains une chose absurde, ou tout au moins une exagération, et pourtant il n'exprime que trop exactement la condition véritable et effective du dernier refuge qui a été laissé au chef de l'Eglise, au Souverain Pontife Romain. Le Vatican est en état de siège, et ce siège qui l'entoure et le resserre est des plus étroits et rigoureux, comme il est des plus odieux et insupportables.

Le Saint-Père est épié dans chacun de ses actes et de ses dires ;

tous ceux qui l'entourent le sont de même, tout comme ceux qui vont au Vatican pour affaires ou par devoir. Et ce n'est pas seulement le Vatican avec tout son circuit extérieur qui est gardé continuellement et attentivement ; l'insolente curiosité et l'indécent espionnage, par des artifices et des manèges qui, pour être rusés, ne sont pas moins très connus, osent pénétrer aussi jusque dans la demeure, qui devrait être si respectée, du Vicaire de Jésus-Christ.

Certaines constructions des édifices voisins ont été portées à des hauteurs hors de toute proportion artistique, et servent désormais de tours d'observation ou plutôt d'espionnage pour tout ce qui peut se passer dans l'enceinte du Vatican ; le Saint-Père lui-même ne peut plus librement se promener, et pas même dans la partie la plus reculée de son jardin ; de sorte que, pour fuir les regards insolents d'ignobles curieux, il devra bientôt se résoudre à se promener uniquement dans les loges et les musées du Vatican.

Et ce n'est pas tout. Pour peu que le Souverain Pontife dévie de ses habitudes quotidiennes ou choisisse un endroit du palais ou du jardin plutôt qu'un autre, aussitôt ce sont mille commentaires fantastiques et mille insinuations malignes qui se colportent tantôt dans les colonnes des journaux religieux, puis, par la voie officieuse, sinon d'une manière complètement officielle, on fait courir sur les ailes du télégraphe et l'on crie aux quatre vents les particularités les plus ridicules, les mensonges les plus impudents et les appréciations les plus perfides, non seulement sur le fait matériel en soi, mais encore sur les intentions de l'auguste prisonnier.

Il nous peine de le dire et le cœur nous en saigne, mais le Pape se trouve ainsi plus surveillé que le plus vulgaire criminel, et à Lui, ce souverain des souverains sur terre, on interdit de fait la liberté de sa demeure. Autrefois, on avait coutume de dire que tout citoyen est roi dans sa maison ; aujourd'hui il est nécessaire de dire que non seulement le Pape n'est plus roi dans sa capitale et dans son Etat, mais encore qu'il n'est plus son maître dans l'intimité domestique et dans son habitation même.

Nous signalons au monde catholique et civil cette situation vraiment insupportable qui est faite au Chef auguste et vénérable de trois cents millions de fidèles, répandus sur toute la surface du double hémisphère ; au nom de la justice et, de la foi,

nous pouvons le dire sans exagération aucune, au nom de la nature et de l'humanité, nous demandons si un Pape, si un Italien, si un citoyen, si un homme enfin peut être placé en dehors de toute loi naturelle, civile et humaine.

UNE PAROLE DELICATE ET TOUCHANTE

Un homme de cœur et de bien avait été dans une brillante situation et il avait toujours fait le plus noble usage de sa richesse. Atteint par des revers de fortune, il était tombé dans un état de gêne très-étroite. Ce qu'il regrettait surtout de son ancienne situation, c'était de ne pouvoir plus répandre ses générosités sur des œuvres qu'il n'avait cessé d'aimer. Et comme il exprimait un jour ce regret avec un accent mélancolique : « Il ne vous reste donc plus rien ? » lui dit l'ami avec lequel il s'épanchait : « Ah ! si, répondit-il, il me reste ce que j'ai donné. »

N'est-ce pas que c'est là une parole délicate et touchante ? Recueillons-la dans nos cœurs. Aussi bien, un jour vient pour chaque homme où tous les biens qu'il a gardés lui échappent et où il ne lui reste que ce qu'il a donné.

C'est le trésor du sacrifice, le seul qui survive à tous les autres. C'est aussi de ce trésor que les œuvres vivent, et c'est celui que Dieu se plaît le plus à bénir.

LA LOI DE L'EXPIATION

Qu'est-ce qu'un crime ? Tout crime a été une jouissance injuste, et comme on ne saurait détruire une chose que par son contraire, l'expiation sera nécessairement une souffrance injuste, c'est-à-dire, une souffrance outre mesure, une souffrance exceptionnelle, une souffrance que Dieu n'avait pas préparée à l'homme, que l'homme s'est faite de ses propres mains, et qui est en dehors du plan de la Providence.

C'est pourquoi, lorsque le philosophe, considérant ce misérable monde, se plaint du désordre, il a raison ; le désordre ne devrait pas y régner, la peine de devrait pas s'y trouver ; seulement son erreur est d'accuser Dieu d'une œuvre qui n'est pas la sienne. Le philosophe, en ce cas, est semblable à un homme qui a incendié sa maison et qui se plaint de ce que le feu en a commis la dévastation. Le bon sens répond à cet homme : le feu n'a pas été fait pour brûler la maison, c'est toi qui l'y a mis, elle a péri par toi et non par le feu.

Donc l'expiation est une souffrance injuste et anormale pour l'homme ; et parce que l'homme est dans trois états : l'état individuel, l'état national, l'état humanitaire, il y a dans le monde l'expiation individuelle, l'expiation nationale, l'expiation humanitaire.

La première est une souffrance que Dieu envoie à chacun selon la mesure de ses fautes, et si elle ne peut s'achever ici, elle s'achèvera ailleurs. Elle est très variée, elle se compose des pertes de fortune, d'amis, de parents, des affections malheureuses, des injures qui viennent nous assaillir de tous les côtés, des chagrins et des douleurs qui nous prennent à l'improviste.

Quant à l'expiation nationale, elle se trouve dans ces grands coups qui frappent les peuples ; qui, de l'indépendance les précipitent dans la servitude, et, après avoir fait les délices de la prospérité, en font l'opprobre et le jouet. Toutes les fois que les catastrophes nous apparaissent dans l'histoire nous disons qu'elles ont été méritées ; mais si l'entendement de ce peuple s'est abaissé, mais si ses lumières se sont obscurcies, si son orgueil s'est accru et avec lui sa domination, alors l'expiation devient terrible, effroyable ; il pleut du sang afin qu'il sente son excellence jusque dans les étreintes de la mort.

Il y a une troisième expiation : l'expiation humanitaire. Comme l'humanité dans son ensemble est pécheresse, comme le règne du vice, depuis Satan, n'a jamais été étouffé et ne le sera jamais, il s'ensuit que l'humanité, en tous temps, en tous lieux, doit subir une expiation stable, continue, permanente. Lorsqu'elle n'est pas spontanée, Dieu la fait d'autorité ; lorsqu'elle n'est pas volontaire, il l'impose. Or, le grand moyen, l'instrument général de cette expiation, c'est la pauvreté.

LE P. JACORDAIRE.

QUESTION DE PRESEANCE

La question de préséance pour les cardinaux vient d'être réglée en Angleterre d'une manière conforme aux traditions des pays catholiques.

On sait que dernièrement une commission était nommée pour faire une enquête sur la misère qui règne dans les quartiers ouvriers de Londres ; le cardinal Manning ne pouvait manquer d'être désigné comme membre de la commission, dont le président était l'héritier du trône, le prince de Galles.

Or, quand il fut question d'assigner un rang à l'éminent prélat sur la liste de la commission royale on resta assez embarrassé, le cas n'étant point prévu par les précédents depuis la Réforme. On alla donc consulter le prince de Galles. Il émit l'avis que le nom du cardinal Manning vint après le sien. Néanmoins il demanda qu'on consultât aussi à cet égard le marquis de Salisbury, le premier ministre.

Lord Salisbury consentit de bonne grâce que le nom précédât le sien, et par conséquent les noms de la pairie anglaise. La reine ayant ensuite signé ce plan officiel d'organisation de la commission, la préséance des cardinaux sur les pairs du Royaume-Uni n'est plus aujourd'hui une affaire de courtoisie, mais une question officiellement tranchée. Et pour parler comme la pièce officielle signée par la reine, « notre fidèle et bien aimé cardinal Henry Edward Manning » et comme lui tout autre cardinal prendra rang désormais dans toutes les cérémonies officielles immédiatement après les princes du sang. On sait que dans tous les pays monarchiques c'est le rang de préséance reconnu aux cardinaux.

Voilà donc définitivement réglée une question qui ne laissait pas d'intéresser la presse et l'opinion en Angleterre, où, comme dans les Etats bien réglés, on attache une grande importance aux questions d'étiquette.

A l'heure de la mort, la confiance bien fondée en la bonté de Marie, en adoucit toutes les peines et en tempère toutes les frayeurs.

CROISSET.

ECHOS DE ROME

Le Saint-Père, dit *l'Univers*, a presque terminé son encyclique sur les questions sociales. Mais comme Léon XIII ne néglige rien des précautions humaines avant de prendre la parole comme docteur universel, il se peut que la publication se fasse attendre encore.

Le Saint-Père se lève quelquefois la nuit, sa pensée étant toujours en éveil sur le travail qui l'occupe ; il retouche alors telle période et remplace tel mot par un autre, le seul bon. Il est des cas où Léon XIII a remanié ainsi totalement son texte primitif. De là des retards. De plus, le Pape consulte avant de décider. Quand la première rédaction est terminée, il n'est pas rare que Sa Sainteté fasse imprimer un certain nombre d'exemplaires pour être communiqués à tel cardinal, à tel prélat. Celui-ci met à la marge les réflexions qu'il croit justes, et le Pape en prend connaissance. Quelquefois c'est telle partie seulement du document qui est communiquée à tel prélat ou à tel cardinal. Ainsi, pour l'encyclique *Sapientix christianæ*, on assure que Sa Sainteté aurait consulté tel diplomate que l'on nomme, sur certains passages ayant trait à la politique courante. D'après ces communications, Léon XIII retouche parfois sa rédaction.

C'est alors le grand travail qui le soustrait au public, le Pape s'enfermant avec ses confidents pour mettre la dernière main à la forme définitive. Cela fait, les traductions commencent. Léon XIII, comme lettré éminent et très soucieux de la forme, est très justement difficile. Il ne se contente pas d'une traduction telle quelle. Il la veut élégante et fidèle ; mais il tient surtout à l'exactitude. Ici encore, il modifie, il change, pesant les mots avec ses conseillers. Parfois il arrive que des phrases tout entières sont remaniées à la dernière heure.

Ce que le Saint-Père ne peut souffrir, ce sont les traductions trop libres. On raconte à ce sujet qu'ayant chargé jadis un des états les plus lettrés de France de la traduction française de l'Encyclique *Immortale Dei*, il en reçut une version très brillante, mais trop littéraire et pas assez littérale. Léon XIII l'écarta.

CONVERSION D'UN TIRAILLEUR SENEGALAIS MAHOMETAN CONDAMNE A MORT POUR HOMICIDE (1)

Il y a quelque temps, j'ai accompagné jusqu'au lieu du supplice, un tirailleur sénégalais, condamné à mort pour homicide volontaire commis sur la personne d'un caporal. Averti la veille assez tard que cette exécution devait avoir lieu, je m'empressai de faire auprès du colonel et du directeur de l'intérieur les démarches nécessaires pour être introduit auprès de ce pauvre malheureux; et aussitôt après, je me rendis à la prison avec le P. Rémond et un jeune homme qui nous accompagnait. Il était plus de 9 heures du soir. Un porte-clef nous ouvrit et alla réveiller le régisseur, qui dormait déjà d'un profond sommeil. Celui-ci ne voulut laisser entrer que moi, et mes compagnons durent attendre à la porte. Le condamné ne connaissait pas encore la fatale nouvelle. Je m'annonce à lui, non comme médecin du corps, mais de l'âme « Le corps, lui dis-je, ce n'est pas ce qui doit nous préoccuper le plus, mais notre âme immortelle ! etc. »

J'avais affaire à un pauvre mahométan. Mes paroles, cependant semblait pénétrer dans son cœur. Je lui expose alors, les uns après les autres, les principaux mystères de notre sainte religion; je lui raconte les traits les plus saillants de la passion du Sauveur, et lui redis les paroles qu'il a prononcées en faveur des pauvres pécheurs qui veulent se convertir... Celle qu'il adressa au bon larron surtout l'impressionne visiblement; il la répète de lui-même, après moi avec un air de surprise... Le son de sa voix semblait dire : une si grande miséricorde est-elle possible?... Je lui fis embrasser plusieurs fois l'image de Celui-là même qui a prononcé ces paroles consolantes.

Enfin, je lui demande s'il consent à être baptisé pour devenir le disciple de Jésus. Il accepte sans hésitation. Le régisseur, qui était là présent avec deux gardiens, va immédiatement, sur ma demande, chercher de l'eau, et je m'empresse de conférer le baptême à Boubou Ba, à qui je donne les prénoms de Charles-Marie

(1) Extrait d'une lettre du le Rév. P. Guérin, curé de Saint-Louis du Sénégal, au R. P. Barillec de la congrégation du Saint-Esprit.

... Aussitôt le nouveau chrétien me prend la main, l'étreint dans les siennes, l'embrasse avec effusion ; il ne savait comment m'exprimer sa reconnaissance.

Le lendemain, dès 4 heures trois quarts du matin, je me trouvais encore auprès de mon néophyte. Nous restâmes 20 minutes ensemble parlant du bon Dieu et de la sainte Vierge, de saint Joseph, récitant des actes de contrition, d'amour et de résignation. Vers cinq heures un quart, arrive le piquet, commandé par un sergent-major, et une charrette pour transporter le condamné, au cas qu'il se trouvât trop faible. Un quart d'heure après on se met en route pour le lieu du supplice. Nous marchâmes pendant une demi-heure à peu près. J'étais à côté du condamné. Au bout de vingt minutes de marche, il me dit : « Je n'en puis plus » et il me prend le bras pour se soutenir. On le fait monter alors dans la charrette, et je suis à pieds. Nous étions, d'ailleurs, tout près du lieu d'exécution, où cinq ou six cents hommes attendaient sous les armes. Les clairons sonnent la *générale*.

J'accompagne le condamné jusqu'au poteau préparé d'avance ; je lui adresse quelques paroles pour l'inviter à unir sa mort à celle du Sauveur ; je lui donne la croix à baiser, l'embrasse moi-même, puis le laisse entre les mains des exécuteurs de la justice humaine.

Ceux-ci le font agenouiller près du poteau, lui bandent les yeux et l'attache par le milieu du corps au bois. On lit à haute voix la sentence de mort ; puis l'officier commandant le peloton d'exécution lève, en silence, son épée, l'abaisse, aussitôt sans rien dire. Douze détonations partent à la fois, et Charles Marie Boubou-Ba tombe foudroyé. Ce qu'on appelle le coup de grâce fut reconnu inutile.

Actions de grâces au Cœur adorable de Jésus, à la sainte Vierge et à saint Joseph, pour cette fin si chrétienne d'un malheureux disciple de Mahomet.

CONSULTATION

Quelle est la signification de l'*Imprimatur* accordé à un livre par l'Ordinaire du diocèse ?

Réponse. D'après la règle ordinaire, il faut, avant de publier un livre traitant de choses religieuses, obtenir l'autorisation de l'Ordinaire ; cette obligation implique un certain droit corrélatif ; il est difficile de refuser l'*imprimatur* à un ouvrage qui ne contient rien de répréhensible au point de vue de la doctrine ou des lois morales et disciplinaires de l'Eglise, alors mêmes que les opinions de l'auteur sur des matières libres peuvent paraître étranges et insolites.

Mais cet *imprimatur* n'est-il pas lui-même une approbation explicite de toutes les théories de l'écrivain ?

Nullement.

Sur beaucoup de questions, l'auteur peut donner libre cours à son talent, émettre ses vues, faire connaître ses projets ; en lui accordant un simple *imprimatur*, l'Evêque ne dit pas autre chose que ceci : votre livre me paraît orthodoxe et moral, vous avez la permission de l'imprimer. Pour tout le reste, l'auteur garde seul toute la responsabilité, et n'engage en rien celle de l'Ordinaire.

X.

CHRONIQUE

NOMINATION.

Par décision de Monseigneur l'Archevêque, M. P. Deziel dit Labrèche a été nommé vicaire à St-Cuthbert.

* * *

Les acadiens célèbrent aujourd'hui leur fête nationale, par une grande convention, à Church Point, N. E.

* * *

A l'occasion de son jubilé sacerdotal, Mgr DeGoesbriand, évêque de Burlington, a reçu des présents pour la valeur de \$10,000.

* * *

Le Cardinal Lavigerie vient d'établir vingt missions dans le

centre de l'Afrique parmi les barbares, qui habitent cette partie du continent africain.

* * *

On dit que la santé de Mgr Farard, ancien vicaire apostolique d'Athabaska McKenzie, actuellement retiré à St-Boniface, laisse un peu à désirer.

* * *

M. l'abbé J. B. Proulx, curé de St-Lin et vice recteur de l'Université Laval à Montréal, est revenu de Rome au commencement de cette semaine, après un voyage des plus heureux.

* * *

Dimanche dernier, après les vêpres, a eu lieu à l'église de Beaumont, diocèse de Québec, la bénédiction d'une magnifique statue de Ste Anne, don d'une personne de cette paroisse.

M. le Curé Déziel, de St-Michel, présidait à la cérémonie.

* * *

Monseigneur Taché, archevêque de St-Boniface, a éprouvé un mieux sensible dans sa santé. Il a pu prêcher lui-même la semaine dernière la retraite pastorale aux prêtres de son diocèse. Puisse Dieu lui accorder encore de nombreuses années.

* * *

Sa Grandeur Mgr Granin, évêque de St-Albert, est en cette ville depuis quelques jours. Le dévoué et vénéré missionnaire est venu avec le R. P. Lacombe, son vicaire général, pour travailler dans les intérêts des tribus indiennes du Nord-Ouest.

* * *

Lundi dernier, a eu lieu à St Jean, Ile d'Orléans, la bénédiction d'un nouveau cimetière.

C'est Mgr Têtu qui a présidé à la cérémonie, et c'est M. l'abbé Antoine Gauvreau, curé de Notre-Dame de Lévis, qui a prononcé le sermon de circonstance.

* * *

La première retraite du clergé du diocèse de Québec s'ouvrira,

au Séminaire, le 26 août, à 5 heures du soir, pour se terminer le 2 septembre au matin. La seconde commencera le 9 septembre, et se terminera le 16. Ces deux retraites seront prêchées par le R. P. Gonthier, dominicain.

La retraite pastorale du diocèse de Chicoutimi commencera le 25 et finira le 29 du mois courant.

* * *

Un poète, rédacteur d'un grand journal américain, vient de payer de sa vie une imprudence, devenue, hélas bien commune. Tourmenté par l'insomnie, il prenait du chloral, et a fini par succomber à ce poison.

Pourquoi faut-il que tant de personnes intelligentes se permettent de pareils écarts.

* * *

La fête de l'Assomption étant tombée cette année un vendredi, Notre Très Saint-Père le Pape Léon XIII, sur la demande d'un grand nombre d'Ordinaires, a accordé à tous les fidèles d'user en ce jour d'aliments gras, sans les dispenser du jeûne et de l'abstinence qui doivent avoir lieu la veille de la fête (ou de la solennité) Sa Sainteté a désiré seulement que les fidèles reconnussent cette faveur en récitant un chapelet à ses intentions. Le Décret de la Sainte Inquisition, daté du 25 juillet, porte la signature de l'Emminentissime cardinal Monaco.

* * *

Soixante-douze orphelins catholiques des deux sexes sont arrivés de Londres à Montréal mardi dernier. Ils étaient sous la conduite du Rev. Thomas Seddon, secrétaire de S. E. le cardinal Manning, et accompagnés des Delles Dowd et Keily.

Après une journée passée à Montréal où ils ont été reçus par le représentant de la société d'émigration, M. A. Robert, ils ont été dirigés respectivement sur les paroisses de Vaudreuil, Rigaud St-Rédempteur, St-Placide, St-Benoit, St-Jacques le Mineur et l'Épiphanie.

Un nouveau contingent est attendu lundi prochain.

* * *

Le Rév. Père Tesnière, supérieur général de la Congrégation du Très Saint Sacrement, et dont nous avons eu la visite au commencement de l'été, vient d'adresser à sa famille religieuse une lettre circulaire pour lui annoncer la fondation d'une maison de l'Institut à Montréal.

Cette maison est située No 50 avenue Mont-Royal ; le Rév. P. Letellier réside déjà à Montréal depuis plusieurs semaines.

* * *

Une grande figure vient de disparaître. Son Eminence le cardinal Newman est décédé le 11 du courant, après une courte maladie à l'âge avancé de 89 ans.

John Henry Newman est né à Londres en 1801, de parents protestants : après avoir fait de brillantes études à Oxford, et conquis les honneurs universitaires, il occupa divers postes élevés dans l'église établie, et publia de nombreux ouvrages. Il se convertit en 1835, et entra dans l'ordre de l'Oratoire de St-Philippe de Neri, à Birmingham. En 1854, il était élu recteur de l'Université catholique de Dublin, charge qu'il résigna en 1878.

Léon XIII le fit cardinal diacre en 1879.

* * *

Monsieur Léandre Brassard, ancien curé de St-Paul de Joliet, et fervent apôtre de la colonisation, a célébré jeudi dernier, 7 août, à St-Michel des Saints, les noces de diamant (60 ans) de son sacerdoce. Cette cérémonie coïncidait avec la clôture des quarante heures.

La grande messe a été chantée par M. L. D. A. Maréchal, V. G. assisté des RR. PP. Manseau et Coutu, C. S. V., comme diacre et sous-diacre.

Après la messe, une allocution a été prononcée par le R. Père Manseau ; puis M. Ménard, maire de la paroisse, a présenté, au nom de tous les citoyens, une adresse de félicitation au vénérable vieillard. Celui-ci, trop ému et trop faible pour répondre, chargea M. Prévost, curé de Saint-Esprit, de le faire à sa place.

La fête s'est continuée l'après-midi, à la résidence de M. L. Brassard, au Mont Roberval ; il y a eu salut dans la chapelle, et le soir illumination et feux de joie.

Une dizaine de prêtres s'étaient rendus auprès de M. L. Brassard pour rehausser la fête de leur présence.

M. Brassard est né le 24 juillet 1805, et a été ordonné prêtre le 3 septembre 1830.

* * *

Dimanche dernier, le 3 août courant, avait lieu à Notre-Dame du Portage-du-Rat, la bénédiction et pose de la première pierre de la nouvelle église, qui doit remplacer la chapelle actuelle devenue de beaucoup trop petite, et qui d'ailleurs n'était que provisoire. La nouvelle église mesurera 80 pieds de long sur 40 de largeur et aura un soubassement. Elle sera construite toute de pierre, excepté quelques ornements en brique. La façade sera relevée par une belle tour. Le site de la nouvelle église est tout ce que l'on peut désirer. C'est une hauteur qui domine toute la ville, et d'où la vue s'étend loin sur le Lac des Bois. Les travaux de construction avancent rapidement, le soubassement est complété et le mur atteint les fenêtres par un côté. Une affluence considérable de personnes assistait dimanche dernier à la bénédiction de la première pierre.

En l'absence de Sa Grandeur Mgr Taché, retenu dans sa ville épiscopale par la retraite du clergé, les cérémonies prescrites pour la bénédiction de la pierre angulaire et des fondements ont été présidées par le Rév. Père Camper, O. M. I., Le célébrant était assisté du Rév. Père Beaudin, O. M. I., curé du Portage-du-Rat, du Rév. Père Fox, O. M. I. curé de Sainte-Marie de Winnipeg, et du Rév. Père Cahill, O. M. I. Le Rév. Père Fox a donné le sermon de circonstance en anglais. Ce sermon a été suivi d'une courte allocution en français par le Rév. Père Camper.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome. — Ce n'est pas au casino de Pie IV dans les jardins du Vatican, réputé malsain, en cette saison, à cause de sa situation basse, que S. S. Léon XIII va passer les heures les plus chaudes des jours d'été ; mais dans l'ancienne tour de Léon IV que ce pontife fit bâtir au IXe siècle sur les hauteurs du Vatican pour le défendre des incursions des Sarrasins.

— D'après une dépêche du 11 du courant, le gouvernement anglais aurait informé le cardinal Rampolla qu'il n'est pas possible à l'Angleterre de recevoir de Nonce du Pape ou d'envoyer de plénipotentiaire au Vatican. On a proposé d'attacher à l'ambassade anglaise à Vienne un secrétaire qui conduirait les négociations avec le Vatican et qui se rendrait parfois à Rome.

France. — Le R. P. LePailleur, fondateur de la congrégation des Petites Sœurs des Pauvres, vient de se démettre de ses fonctions de supérieur général de cette congrégation.

Russie. — Nous avons parlé du projet de navire-église pour le Brésil ; voici, d'après les journaux, qu'on vient de construire à Tiflis, dans les ateliers du chemin de fer du Transcaucase, un wagon destiné à l'installation d'une église. Très intelligemment installé, ce wagon est surmonté d'une croix placée sur le toit, au-dessus de l'emplacement occupé par l'autel ; au-dessus de l'entrée se trouve un petit clocher destiné à contenir trois cloches, dont la plus grande pèsent 4 pouds. Il contient, outre l'église proprement dite, un petit coupé destiné à servir de logement au desservant. L'église peut contenir jusqu'à soixante-dix fidèles. L'autel est en chêne sculpté, et tous les objets du culte proviennent de Saint-Petersbourg. Le wagon et l'installation de l'église sont revenus à 12,000 roubles. Inutile d'ajouter que le tout est destiné au culte schismatique grec.

PRIONS POUR NOS MORTS



C'est une bonne et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils
soient délivrés de leurs péchés.
II Mach., xii, 46.

Sr Thérèse de Jésus (Salomé Martin) des SS. J.M. Hochelaga.
L. O. Bélanger père, Mile-End.
François Palin d'Abonneville, St-Cyprien.
F. X. Beauregard, Montréal.
Delle Fabienna Thibodeau, St-Justin.
Dme M. A. Charbonneau ép. de feu C. Daunais, Terrbonne.

DE PROFUNDIS.

IMPRIMERIE

ANTOINE ROBERT

193, Rue St-Urbain, - Montreal.

B. E. McGALE

PHARMACIEN

2123 Rue Notre - Dame 2123

MONTREAL.

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.

" 5 " à 6 " "

" 8 30 " à 9.30 " "

VIGNOBLES CANADIENS

Comte d'Essex Ont.

ERNEST GIRARDOT & CIE., Propriétaires.

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE,

SANDWICH, ONT.

NOTE.—Nos vins se conservent parfaitement en barriques.

CLOCHES POUR EGLISES

MEARS & STAINBANK,

Etablis en 1570

FONDERIE de CLOCHES de WHITECHAPEL (Londres Ang).

MENEELY & CIE

ETABLIS EN 1826.

WEST TROY, N. Y.

HUGH RUSSEL,

Agent.

43 RUE ST-FRANCOIS-XAVIER, - MONTREAL.

Prix donnés sur demande pour cloches délivrées soit à Montréal, soit à la gare de chemin de fer ou au quai de bateau à vapeur le plus près,



LIVRES Anciens et Modernes achetés et échangés, catalogues publiés trimestriellement. Librairie scientifique. Papeterie à bon marché.

GRANGER FRERES,
No 1699, RUE NOTRE-DAME, 2e porte a l'Est de l'Eglise
Notre-Dame, Montreal.

QUERY FRERES

ARTISTES-PHOTOGRAPHES

EMPLOYÉS PENDANT DE LONGUES ANNÉES A LA MAISON NOTMAN

No 10, RUE ST-LAMBERT.

Conditions spéciales pour le clergé et les communautés religieuses.

ARTICLES EN DEMANDE

GLACIERES en bois franc, air froid et sec, à bon marché. SORBETIERE, toute dimension et prix. TONDEUSES pour l'herbe, \$5.50 à 7.50. TOILE en fil métallique depuis 20c la verge. BALAIS à tapis (nouveaux) \$2.25 à 4.00.

AU NOUVEAU MAGASIN DE

L. J. A. SURVEYER, 6, rue St-Laurent, Montréal.

CHARLES A. BRIGGS

CHAPELIER et MANCHONNIER

MAISON FONDÉE EN 1862

Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc

2097 RUE NOTRE-DAME.

PERRAULT ET MESNARD,

ARCHITECTES

17 Cote de la Place d'Armes

Boîte 1414 Bureau de Poste

M. PERRAULT

A. MESNARD

FONDERIE DES ARTISANS

FONDÉE EN 1870

DAY & DEBLOIS

FABRICANTS DE LA

Célèbre Fournaise à Eau chaude "BEAUPRÉ" pour chauffage des Eglises, Collèges, Couvents, Edifices publics et Résidences. Nous faisons une spécialité des ouvrages en fonte suivants :

**Colonnes pour Eglises, Magasins, etc., Radiateurs, Clo-
tures et Balustrades en Fonte pour Toits, Tourel-
les, Balcons, Parterres, etc., etc., Clotures
pour Cimetières, etc., etc.**

120, RUE ANNE,

- MONTREAL

LA ROYALE

Bureau Principal :

CIE D'ASSURANCE

Actif \$30.000.000

WM TATLEY, agent général.

E. HURTUBISE, et A. St-CYR,
agents du département français.

COIN de la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME.

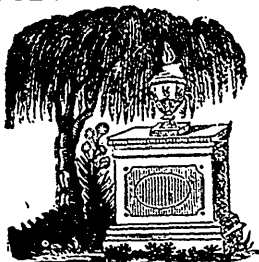
Wm. McNALLY & CIE

IMPORTATEURS DE

Tuyaux d'Egouts Ecossais, de toutes Dimensions

Plâtre de Paris, Briques à feu, Terre à feu, Tuyaux de cheminée.

50 Rue MCGILL Montréal



OUVRAGES en MARBRE et en GRANT
CÔTE DES NEIGES, MONTREAL.

J. & P. BRUNET,

Importateurs et Manufacturiers de

MONUMENTS, TOMBES, CHARNIERS,

POTEUX, COPINGS,

Et toutes sortes d'ouvrages de cimetières.

Reparations de tout genre a des Prix
Tres Réduits.

Specialite: Cercueils doubles en marbre.

Résidence privée: J. BRUNET, Cote des Neiges

“ “ PLA. BRUNET, Entreponeur-Briquetier, 203, rue Laval.

MAISON DE SANTE

POUR LES

ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

FRERES DE LA CHARITE

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté
de la dite église, près Montréal, P. Q.

NOUVELLE MAISON D'ORNEMENTS D'EGLISE

ALBERT GAUTHIER,

(Cidevant de la Maison B. LANCTOT)

IMPORTATEUR DE

Bronzes, Ornaments d'Eglise, Chasublerie, Vins de Messe.

MANUFACTURIER DE

Statues, Chemins de Croix, Peintures, Décorations,
Bannières, Insignes, etc.

1677 Rue NOTRE-DAME

MONTREAL.

LOTÉRIE NATIONALE

CLASSE D.

Tirage le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le trente-septième tirage mensuel aura lieu le

Mercredi, le 20 Aout 1890, a 2 Heures P. M.

VALEUR des LOTS: \$50,000,00

GROS LOT: UN IMMEUBLE DE 5,000

NOMENCLATURE DES LOTS :

1	Immeuble de.....	\$5,000.00	\$5,000.00
1	do	2,000.00	2,000.00
1	do	1,000.00	1,000.00
4	do	500.00	2,000.00
10	do	300.00	3,000.00
30	Ameublements.....	200.00	6,000.05
60	do	100.00	6,050.00
200	Montres d'or.....	50.05	10,000.00
1000	Montres d'argent.....	10.00	10,000.00
1000	Serviettes de toilette.....	5.00	5,000.00

2307 lots valant \$50,000.00

\$1.00 LE BILLET

A. A. AUDET, Secrétaire.

Bureau : No 19, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

C. S. GAGNIER

Etablie en 1850.

PEINTRE DECORATEUR

TAPISSIER

No 24 RUE VITRE No 24

MONTREAL.

GEO. H. L'ABBE & CIE

453, 455, rue St-Jacques,

131, 133, 135, rue Inspecteur.

EN GROS.

MANUFACTURIERS DE

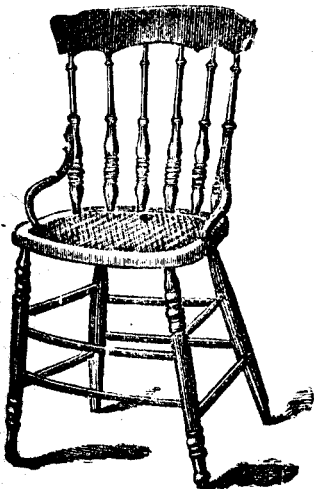
Toutes sortes de Chaises en Bois, en
Canne et Perforees, ainsi que Bancs.

NOUS TENONS EN STOCK CONSTAMMENT:

De 50,000 a 60,000 Chaises,

LOUVRAGE GARANTI

PRIX LES PLUS BAS.



JOS. ROBERT & FILS
MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE,
MANUFACTURIERS DE
PORTES, CHASSIS, MOULURES, CORNICHES

SPÉCIALITÉ :
BANCS D'ÉGLISE, PUPITRES, CHAIRES, ETC., ETC.

TOUJOURS EN MANS :

PIN, EPINETTE, PRÛCHE, BOIS BLANC, ETC.

TELEPHONE 879 B.

107, CHEMIN PAPINEAU, MONTREAL.

STANDARD LIFE ASSURANCE CO.
ETABLIE EN 1825.
DE EDIMBOURG, ECOSSE.

Bureau principal en Canada : Montréal.

Assurances subsistantes, \$100,000,000. | Fonds investi, \$33,000,000 | Revenu annuel, \$4,450,000
Bonus distribués, \$22,000,000. W. M. RAMSAY, gérant.

VICTOR THERIAULT
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES
16½ et 18 Rue Saint-Urbain MONTREAL.
Téléphone No 1399. PRIX MODÉRÉS. Spécialité : Embaumer.

A. HURTEAU & FRÈRE,
MARCHANDS de BOIS de SCIAGE
92, RUE SANGUINET, MONTREAL.

CLOS } Coin des rues Sanguinet et Dorchester.
TELEPHONE No. 106.
Bassin Wellington, en face des Bureaux du Grand-Tronc.
TELEPHONE No. 1404.

JOS HUSEREAU PLOMBIER, FERBLANTIER,
Poseur d'Appareils à Eau Chau-
de, Couvertures, Etc.
No 42, rue Ste-Marguerite, Montréal.

A. PALASCIO MARCHAND DE FER
En Gros et en Détail.

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Églises,
Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour Menuisiers, Charpentiers,
Meubliers etc., une spécialité.

390, Rue St-Jacques, 390.